

### 3. COULFRUT

Nom d'origine latine « Cortis », le domaine et « Feun », la source. Coulfrut est le domaine à proximité d'une source.



« D'azur, à un château flanqué de deux tours d'argent, maçonné de sable, posé sur une terrasse d'argent ; de la porte duquel s'écoule une source d'azur. Le château cantonné en chef dextre d'une croix composée de quatre pointes de flèche adossées et jointes d'or. »

Le château représente l'ancien manoir de Coulfrut aujourd'hui disparu. La source symbolise celle qui a donné une partie du nom de Coulfrut. La croix reprend pour partie le blason communal rattachant ainsi le hameau à son chef lieu.

#### JUSTIFICATIFS :

Page 762 et 763 Tome 2 et Page 248 Tome 4 dans le Dictionnaire Topographique de la Mayenne :

J. de Coulefeun en 1392 ; J. de Coullefeun en 1411 ; Coullefrun en 1452 (Le E est devenu un R par erreur de transcription) ; Coullefru en 1509 (Perte du N) ; Coulfeu en 1628 (Registre paroissial) ; Courflux selon Jaillot (1800).

« Le vieux château est habité par le fermier écrit Davelu en 1780. Fief vassal de Lamboux, et qui devait rendre hommage au seigneur d'Averton pour son droit d'usage dans la forêt de Pail. Il y avait là autrefois une chapelle, et au carrefour voisin une croix ornée de macarons sur le chanfrein, qui tomba en 1857, et qu'on transporta dans le cimetière. Les douves du manoir sont apparentes. Le logis seigneurial était estimé de nulle valeur en 1724 et le domaine comprenait : Le grand et le Petit Coulfru, le Bois Pierre, la Bitouzière, le Haut Montiége, le Petit Bois, et Préaux.

#### Seigneurs :

Jean de Coulfru, écuyer dans la compagnie de Guillaume des Prez en 1392, et de Jean d'Ivoy en 1411. Dames Catherine de Coulfru en 1477.

Claude Mallet, inhumé dans l'église de Saint-Aignan, à l'âge de 80 ans en 1651. Jacques Mallet, mari de Madeleine de Fugères, d'où : Renée en 1628 ; Claude en 1629, Lancelot dont est parrain Lancelot de Fugère en 1632, Hervé en 1633, Jean en 1635. Jacques Mallet fut inhumé dans l'église de Tesse (61) en 1670. Claude Mallet, époux de Marie de Montreuil, d'où Jeanne en 1661.

Claude Martial Régnier, avocat au parlement à Paris, acquiert le 12 novembre 1720 sur Jean-François de Boivin, seigneur de Bonnetot. Jean Bertin, grand audiençier de France, est régisseur séquestre de la succession de Vincent Leblanc, aussi grand audiençier, décédé le 4 mars 1724.

M. de Bessain, seigneur de Tesse en 1780.

Louis François Neveu de Préaux, président trésorier au bureau des finances d'Alençon, grand voyer de Normandie, seigneur de la Porcherie en Saint-Céneri-Le-Gerei, vend à Jos François Poitronneau, négociant à Alençon en 1782.

La terre fut vendue National le 24 fructidor an 2, sur Emmanuel de Tragin, pour 25.000 deniers.

**COULFRU** n'est pas référencé par Angot.

Pas d'armoiries retrouvées à ce nom.



**MALLET** : Famille noble originaire du Fresne de Couterne, implantée au Maine d'abord à la Bermondière. **François Mallet**, mari d'Anne Le Cornu, servait sous Pierre Le Cornu, son parent, gouverneur de Craon pour la ligue. La famille se répand ensuite dans tout le bas Maine : À l'Effrière de Bannes, à Beaumesnil, Chevigné, Coulfru au doyenné de Javron. Les titulaires de ces trois dernières terres, dans leur déclaration commune aux enquêteurs en 1667, n'indiquent pas leur parenté avec les sieurs de la Bermondière.

Portait « D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux gerbes d'argent, en pointe d'un lion de même, à la bordure de gueules, chargée de trois boucles d'or ».



**BOIVIN** n'est pas référencé par Angot.

**Jean-François Boivin** de Bonnetot est un personnage célèbre pour ses excentricités, dont la plus insensée est d'avoir sauté du toit de l'hôtel de Bouillon à Paris, muni d'ailes fixées à ses bras et ses jambes. Son « vol » ne dura que quelques secondes puisqu'il s'écrasa sur un bateau-lavoir ce qui lui causera le bris d'une de ses jambes. Ses amis se moquèrent tant de lui qu'il ne recommencera pas. Jean-Jacques Rousseau qui fut un des spectateurs du « vol », l'évoque dans son mémoire nommé « le nouveau Dédale ». Il est même cité au chapitre VI de « Robur le conquérant » de Jules Verne.

Portait : « D'azur, à trois croisettes d'or ». (Grand Armorial de France, Tome 2, page 169, Jouglas de Morenas, 1834).

**REGNIER** n'est pas référencé par Angot.

Dans le tome 1 du dictionnaire topographique, historique généalogique et Bibliographique de la province et du diocèse du Maine, M Le Paige nous donne quelques informations complémentaires, pages 154 et 155 : « **Claude-Martial Regnier**, avocat à Paris, prête-nom de Vincent le Blanc, riche agitateur, lequel, ayant été taxé par la chambre de justice, sous la Régence, à douze millions de restitution envers le roi. Cette taxe fut réduite à huit millions. Tessé, Confiou (Coulfrut), la Tornerie, etc. , furent mises en séquestres pendant le temps nécessaire pour le paiement de cette somme. Le sieur le Blanc étant mort, M. de Bersin, grand audiencier de France, un de ses neveux, a eu la terre de Tesse, qui demeure en régie jusqu'au paiement de la dite somme de huit millions . Mém . de la Chaux. »

Ce document relie ainsi Règnier, Leblanc (Ou Le Blanc) et Bertin (Ou Bersin).

Pas d'armoiries retrouvées à ce nom.



**LE BLANC** n'est pas référencé par Angot, mais voir ci-dessus.

Portait : « D'or, à une aigle de gueules ». (Armorial Général de France, Tome 24, page 1397, Charles d'Hozier, 1697.)

Nota : L'aigle est toujours féminin en héraldique.



**BERTIN** n'est pas référencé par Angot, mais voir supra.

Portait : « D'argent, à un sautoir engreslé de sinople, cantonné de quatre mouchetures d'hermine de sable. » (Armorial Général de France, Tome 24, Paris, page 1397, Charles d'Hozier, 1697.)

**BESSAIN** n'est pas référencé par Angot.

Pas d'armoiries retrouvées à ce nom.



**NEVEU DE PRÉAUX** n'est pas référencé par Angot.

Portait : « D'argent, à six billettes de sable, 3, 2 et 1 ». (Armorial Général de France, Tome 19, Normandie-Alençon, page 555, Charles d'Hozier, 1697.)

**POITRONNEAU** n'est pas référencé par Angot.

Pas d'armoiries retrouvées à ce nom.



**TRAGIN (De)** : famille connue d'abord à Coulombiers (72), puis à Douillet (72), Saint-Georges-le-Gaultier (72), Marolles (72), posséda le Bas Maine le Puyz en Saint-Martin-de-Connée (53), la seigneurie paroissiale de Boulay (53), puis par acquisition sur les Potier de Gesvres, avant 1750, celles de Couptrain (53), Saint-Aignan (53), Prez-en-Pail (53), etc.....

Portait : « D'argent à trois fasces de sable ».